



TAS / CAS
TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT
COURT OF ARBITRATION FOR SPORT
TRIBUNAL ARBITRAL DEL DEPORTE

COMMUNICATION AUX MEDIAS

BOXE

IMANE KHELIF SAISIT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) CONTRE WORLD BOXING

Lausanne, le 1^{er} septembre 2025 – L’athlète Imane Khelif, représentant l’Algérie, a interjeté un appel au Tribunal Arbitral du Sport (TAS) contre World Boxing concernant une décision ne l’autorisant pas à participer aux prochaines compétitions organisées par la fédération sans un test génétique préalable.

L’appel, déposé le 5 août 2025, sollicite l’annulation de la décision prise par World Boxing selon laquelle Imane Khelif « n’est pas autorisée à participer à la Box Cup d’Eindhoven ainsi qu’à tout autre événement World Boxing tant qu’elle n’aura pas effectué un test génétique ». L’appel conclut également à ce que le TAS déclare Imane Khelif éligible à participer aux 2025 World Boxing Championships du 4 au 14 septembre 2025 sans effectuer de test.

Le 1^{er} septembre 2025, le TAS a rejeté la demande de mesures provisionnelles visant à suspendre l’exécution de la décision de World Boxing jusqu’à ce que l’affaire soit entendue sur le fond.

La phase d’échanges d’écritures est en cours et, après consultation des Parties, une audience pourra avoir lieu. Les procédures du TAS, tant qu’elles sont en cours, sont confidentielles.

Il s’agit d’un résumé non officiel destiné aux médias. Le calendrier des audiences du TAS est régulièrement mis à jour [ici](#).